

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1768

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 29

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 8° *bis* À la treizième ligne de la colonne B, le mot :« ANSES » est remplacé par les mots :« Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.